



Wallonie

Ville de Châtelet



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est **Monsieur NASELLO Calogero**.

Le terrain concerné est situé à **6200 CHÂTELET, rue du Six Juin 21** et cadastré **Châtelineau division 2 section A n° 14 N 100**.

Le projet consiste à **régulariser la construction d'une véranda non chauffée**.

et présente la caractéristique suivante :

Le projet s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour le motif suivant :

- Point 4.1.4.1. page 64 : "Les éléments de parement mis en oeuvre (briques, éléments préfabriqués, etc.) doivent présenter des teintes qui soient, par souci d'équilibre, en correspondance chromatique avec l'une des teintes mentionnées dans la gamme des teintes retenues pour les crépis et peintures telle que précisée par le § 5.2. Cette prescription vaut également pour les bardages".

Le ton gris anthracite ne fait pas partie des tonalités retenues au Guide Communal d'Urbanisme.

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, sauf le mardi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – Service Urbanisme – rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme, téléphone : 071/243.244, mail : urbanisme@chatelet.be, dont le bureau se trouve rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 08/12/2021 au 22/12/2021 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – rue Gendebien 55 à 6200 CHÂTELET
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chatelet.be

A Châtelet, le 29/11/2021

Le Directeur général,

Pour le Bourgmestre,
L'Échevin délégué,
(délégation du 11/12/2018)

Christophe LANNOIS



Marc VANDENBOSCH